

Compte-rendu Conseil Municipal du 24 Février 2022

Présents : Benoit OLIVE, Didier ALARY, Dominique LANCE, Pierrick SALAMERO-JULIA, Nathalie CERVELLO

Ouverture de la séance à 19h15 par Benoit OLIVE – Nathalie CERVELLO est la secrétaire de séance

Traitement des Délibérations mises à l'ordre du jour :

• Autorisation de la signature d'une rupture conventionnelle

Daniel PATY cessera ses fonctions d'employé communal en charge de l'agence postale communale au 31 mars 2022. Cette cessation d'activité se fera sous la forme d'une rupture conventionnelle de contrat en accord entre l'employé et la commune.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents

• Création d'un emploi permanent pris en application de l'article 3-3-5° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée

Embauche pour 1 an (contrat renouvelable) de Romain SAUVAGE, domicilié sur notre commune, qui reprendra la mission de gestion de l'agence postale de la commune.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents

• Création d'un emploi permanent pris en application de l'article 3-3-5° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée

Renouvellement pour un an supplémentaire du contrat de Cyrielle DUPEYRON (9h/semaine), employée communale en charge des gîtes communaux ainsi que de l'entretien de divers bâtiments communaux.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents

• Renouvellement du contrat de location de Licence IV à la SAS La Guinguette de Sault

La délibération prévue ce jour n'a pas pu être traitée compte tenu que les documents nécessaires et attendus n'ont pas été transmis à la municipalité par l'entreprise.

• Reconduction du contrat d'entretien pour le réémetteur de télévision numérique terrestre de 2022 jusqu'en 2025

Renouvellement du contrat avec le prestataire HVA Systems SARL Barco Diffusions pour une durée conventionnelle de 3 ans au coût de 1.800,00 € T.T.C. (soit 600€ TTC par an), tarif inchangé par rapport au contrat précédent.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents

• Reconduction du contrat d'entretien 2022 des installations de traitement d'eau potable communale entre la commune et la société SNERHA AQUATECH (entretien du traitement des ultra-violets)

Renouvellement de la convention annuelle d'entretien des 2 châteaux d'eau avec la SARL SNERHA AQUATECH (3 visites annuelles, nettoyage des tubes de quartz, vérification du bon fonctionnement de l'ensemble des installations, SAV) pour un coût de 1.829,38 € T.T.C. (1.663,08 € T.T.C. en 2021)

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents

● Divers

Camping Madres Pyrénées

La décision est prise unanimement de ne pas procéder aux aménagements d'ensemble prévus initialement dans le projet global de modernisation du camping municipal (dit « projet camping »).

Cette décision, différente du choix maintenu jusqu'à présent, fait suite à un travail approfondi de comparaison et d'analyse du rapport gain (financier et « humain ») / coût (investissement initiaux + coûts de fonctionnement sur le long terme) pour notre commune.

Un entretien régulier de notre camping municipal, selon les nécessités et les exigences qui se présenteront, sera maintenu.

Abattage des arbres en bordure du ruisseau de Roquefort (lieux dit « camping » et « colonie »).

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2021 mentionnait qu'« un chantier de coupe de tous les “gros” arbres allait s'ouvrir de chaque côté de la rivière entre le camping et la colonie afin de sécuriser les lieux et de limiter l'absorption d'eau par les végétaux ».

Après échange avec le Syndicat départemental en charge de la gestion des cours d'eau en termes de réglementation et de préconisations écologiques, ce projet devrait être effectif dans le courant du 1^{er} trimestre 2022.

Cet abattage (et non « déracinage ») visera, d'une part, à assurer la sécurité des structures communales que sont les bâtiments de la colonie et le camping municipal et, d'autre part, à favoriser un « meilleur » niveau de fonctionnement du ruisseau en diminuant l'absorption d'eau par les racines actives, en donnant de la lumière aux zones de frai et en maintenant un système racinaire utile au maintien des berges et à l'habitat des espèces endémiques que sont la truite et l'écrevisse.

L'abattage et l'enlèvement des arbres concernés seront confiés à une entreprise de bucheronnage.

Panneau informatif Fédération Aude Claire

La Fédération Aude Claire a proposé à notre commune l'installation d'un panneau d'information sur les papillons de jour et de nuit en bordure du ruisseau longeant le Chemin Vieux.

Dans la démarche présentée, la Fédération Aude Claire réalisait la maquette du panneau puis confiait la gestion du financement (montage du dossier de demande de subvention + financement du panneau) à notre commune.

Le conseil municipal a refusé la prise en charge de ce dossier par la commune.

Il va de soi que si la Fédération Aude Claire prenait à sa charge la réalisation du panneau et sollicitait une autorisation de pose sur le domaine public auprès de notre commune, cette demande serait accueillie avec la plus grande bienveillance par le conseil municipal.

Contentieux : Commune de Roquefort de Sault / SASU Le Terrasse de Sault / Mr et Mme Sachetti

Chacune des parties ayant accepté de renoncer aux plaintes engagées, le conseil municipal vous informe de la régularisation du protocole transactionnel que la commune a entendu conclure avec les époux SACHETTI et la SASU la TERRASSE DE SAULT mettant un terme définitif aux différents litiges existants entre les trois parties.

Le terme mis à ces différents contentieux constitue un point positif pour notre commune tant au niveau administratif que financier (25122€93 de frais d'avocat et d'huissier versés entre le 25/08/2017 et le 22/02/2022 pour un gain de 887€55).